



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Accusé de réception en préfecture
08-201061054-20260410-ARRETE2026-015-AR
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception en préfecture : 14/04/2026

ARRETE n° 2026-015
Portant délégation de fonction à Mme Stéphanie GERTEIS
1^{ère} Vice-Présidente

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 08 avril 2026, relative à l'élection des Vice-Présidents,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 08 avril 2026 portant délégation de compétence au Président,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-Présidents,

ARRETE :

Article 1^{er} : Mme Stéphanie GERTEIS, 1^{ère} Vice-Présidente, est chargée à compter du 09 avril 2026 des dossiers relatifs à la mobilité / transports urbains ainsi qu'à la culture.

Délégation de fonction lui est ainsi attribuée dans les domaines exclusifs de la mobilité / transports urbains et de la culture afin de préparer et suivre les dossiers relatifs à tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation, contrat, instruction, notification d'attribution et décision de paiement de subventions, participations et aides communautaires, et à tous Marchés Publics.

Article 2 : Cette délégation de fonction n'entraîne pas de délégation de signature.

Article 3 : Le Président demeure libre d'exercer les attributions ainsi déléguées, cette délégation n'ayant pas pour effet de le priver de ses pouvoirs en la matière.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Stéphanie GERTEIS, qui accepte cette délégation et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse.

Fait à Saint-Louis, le 10 avril 2026

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

